

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE REDON**



Séance du 16 novembre 2023 - Délibération n° 2023-085

SUBVENTIONS MUNICIPALES 2023

**ATTRIBUTION COMPLÉMENTAIRE AUX OGE C POUR LA
RÉDUCTION DES TARIFS DE CANTINE AUX ÉLÈVES
DES ÉCOLES PRIVÉES**

ANNÉE SCOLAIRE 2023 - 2024

L'an deux mille vingt-trois, le 16 novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Redon, dûment convoqué le 10 novembre, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Mariages de l'Hôtel de Ville, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

Nombre de membres du Conseil	
En exercice	29
Présents	25
Votants	23
Vote	
Pour	23
Contre	0
Abstentions	6

Président de séance : Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Municipal à l'exception de :

- Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Monsieur André Croguennec, pouvoir donné à Monsieur Lionel Remande.

Monsieur Jean-Marie Pichon, pouvoir donné à Monsieur Stéphane Lefebvre.

Madame Rola Abi Fadel, pouvoir donné à Madame Delphine Penot.

Madame Soazig Ruiz, pouvoir donné à Monsieur Marc Droguet.

Secrétaire de séance : Madame Sylvie Massicot.

Rapport de Louis Le Coz.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la présentation en Commission Finances du 23 octobre 2023,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 17/11/2023
Reçu en préfecture le 17/11/2023
Publié le **22 NOV. 2023**
ID : 035-213502362-20231116-SG2023_431-DE

À L'UNANIMITÉ

DÉCIDE une attribution complémentaire de subventions aux associations suivantes :

- OGEC SAINT-MICHEL : + 1 605 euros ce qui porte le montant total 2023 maximum de subvention municipale pour la réduction des tarifs de cantine aux élèves redonnais de l'école Saint-Michel pour l'année scolaire 2023-2024 à 3 240 euros.
- OGEC NOTRE-DAME : + 800 euros ce qui porte le montant total 2023 maximum de subvention municipale pour la réduction des tarifs de cantine aux élèves redonnais de l'école Notre-Dame pour l'année scolaire 2023-2024 à 2 165 euros.

Pour extrait conforme,

Pascal Duchêne
Maire de Redon



La Secrétaire de séance,
Sylvie Massicot
Conseillère Municipale

Mis en ligne le **22 NOV. 2023**